

Compte rendu du Conseil Municipal du 31 mars 2016

- Le PV de la séance du 03 mars a été signé, une remarque est soulignée par Mr Monsimert concernant les comptes rendus, le rapport de la Vaige par exemple n'aurait pas été repris, ainsi que plusieurs de ses interventions, Nathalie doit vérifier. Dans le compte rendu du 03 mars, une erreur a été faite le panneau stop concerne bien la maison rouge et non la maison neuve.

Objet : Devis revêtement des allées de l'ancien cimetière.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a demandé à l'entreprise Eurovia réalisant les travaux sur l'extension du cimetière communal, une tarification concernant le revêtement des allées de l'ancien cimetière, le total s'élève à 5 125.35 € HT, soit 6 150.42€ TTC.

Mr le Maire propose de retenir la proposition d'Eurovia pour 5 125.35 euros HT, soit 6 150.42€ TTC pour les travaux de revêtement des allées de l'ancien cimetière.

Le conseil, à une voix contre et 14 voix pour, décide de retenir l'entreprise Eurovia pour la somme de 5 125.35 € HT, soit 6 150.42€ TTC pour les travaux de revêtement des allées de l'ancien cimetière, et autorise Mr le Maire ou l'adjoint délégué à signer le devis.

Objet : Retrait de la commune d'Asnières sur Vègre au SMR.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une demande du SMR (Syndicat Mixte de Restauration) pour le retrait de la commune d'Asnières sur Vègre au SMR. En effet depuis la rentrée de septembre 2015, les enfants de la commune d'Asnières sur Vègre sont scolarisés dans les écoles de Poillé et Fontenay suite à la fermeture de l'école. Le Syndicat mixte de Restauration n'assure donc plus la fourniture de repas à Asnières sur Vègre. Il est donc proposé au conseil que la commune ne soit plus membre du SMR.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de la commune d'Asnières sur vègre du Syndicat Mixte de Restauration de la région de Sablé.

Objet : Taux d'imposition 2016

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux d'imposition 2016, comme l'année dernière.

Mr le Maire présente un tableau de comparaison avec la Communauté de Communes de Sablé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 14 voix pour et une abstention, décide pour 2016, de maintenir les taux d'imposition à savoir :

Taxe d'habitation à 13.92% .

Taxe foncière (bâti), maintien du taux soit 18.44 % .

Taxe foncière (non bâti), maintien du taux soit 31,82 % .

PRODUIT FISCAL 2016				
Taxes	Taux 2015	Taux 2016	Bases imposition 2016	Produit fiscal
1. Taxe d'habitation	13,92 %	13,92 %	432 300	60 176
2. Taxe foncière (bâti)	18,44 %	18,44 %	295 200	54 435
3. Taxe foncière (non bâti)	31,82 %	31,82%	62 700	19 951
4				
TOTAL DU PRODUIT FISCAL				134 562

Objet : Budget Assainissement 2016

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section d'exploitation ; recettes = dépenses = 143 321.84 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 32 684.59 €

Mr le Maire souligne que pour 2016, il faudra demander un devis à la SAUR pour la pompe de relevage de l'école constatée en mauvaise état de fonctionnement.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget assainissement 2016 tel qu'il est présenté.

Objet : Budget Lotissement La Martinière 2016

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 6 606,30 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 0 €

Remarque : ce budget sera à clôturer fin 2016.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget « Lotissement La Martinière » 2016 tel qu'il est présenté.

Objet : Budget Lotissement l'Aubépine 2016

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 264 431.85 €
- section d'investissement ; recettes = dépenses = 305 165.41 €

Information : le lot 11 sera signé le vendredi 22 avril chez Poujade à Sablé.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le budget « Lotissement l'Aubépine » 2016 tel qu'il est présenté.

Objet : Budget Principal 2016

Après examen des propositions de recettes et de dépenses, article par article, le projet s'équilibre ainsi :

- section de fonctionnement ; recettes = dépenses = 584 916.26 €
 - section d'investissement ; recettes = dépenses = 314 256.00 €
- Priorité à l'accessibilité de l'école dans le cadre de l'agenda programmé : Ad'ap*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le Budget Principal 2016 tel qu'il est présenté.

Affaires diverses :

- Mr le Maire fait un point avant d'aborder les affaires diverses sur les dépenses d'investissement à venir sur la commune à long terme.

Soit : Accessibilité : 60 000€ environ
Travaux assainissement : 450 000€ (étude faite en 2012) voir délai si possibilité de prolongation de l'étude. Travaux à prévoir sur plusieurs tranches.
Salle communale : 20 000€ environ
Soit un total de **530 000€ environ**.
Dépenses futures à prévoir :
Ecole : cour 50 000€ environ
Qualité air : 10 000€ environ.
- Mr le Maire répond à Mr Monsimert sur la question de subvention que les communes rurales pouvaient obtenir (article dans le journal Ouest France apporté le 03/03/16).
Après consultation avec la sous préfecture, la commune de Bouessay n'est pas éligible à cette subvention DETR, étant en réseau d'alerte cette année, nous ne pouvons pas prévoir d'autres dépenses pour le moment. Le montant minimum doit être de 100 000€ HT de dépenses.
- Mr Pinto revient sur la réunion de mardi 29 mars à l'école, et informe qu'il a reçu des messages de conseillers de la commission école. Ils auraient souhaité disposer des informations utilisées ainsi que la décision qui a été proposée à l'école.
- Mr Le Maire rappelle que l'éducation nationale demande que les TAP s'organisent sur 45 minutes, il explique que la proposition faite de les placer à 15h45 nécessite des changements d'organisation pour le personnel communal, voir une embauche supplémentaire. Il soulève que dans cette proposition, la dernière période des APC n'est pas encore définie, un questionnaire doit être préparé par les représentants des parents d'élèves afin de connaître les enfants susceptibles de sortir à 15h45. Le conseil souhaiterait être concerté avant afin de construire ensemble ce questionnaire.
De plus Le conseil n'est pas favorable au paiement des TAP.
Mr Monsimert demande de proposer aux instituteurs de réaliser eux-mêmes les TAP et de les rémunérer avec la subvention allouée par l'état.

- Mr le Maire informe qu'il a reçu une demande de Mme Texier, enseignante des maternelles, concernant quelques enfants ne faisant plus la sieste, et demandait de les intégrer dans le groupe GS des TAP. Le conseil ne le souhaite pas, il faut privilégier la sieste ou un temps de repos pour les enfants de maternelle.
- Mr le Maire informe qu'il a reçu un message de la directrice concernant le problème de comportement d'un élève pendant le temps du midi, Etant très souvent impliqué dans les conflits et violence (physiques et verbales) sur le temps du midi, elle demande si la Mairie ne peut pas imposer qu'il ne revienne à l'école qu'à 14h00, comme cela avait été le cas avant les vacances de février? Le conseil est favorable à cette demande. Mme Langlais et Mr Leclercq vont recevoir la maman.
- Mr le Maire informe qu'il a reçu le bilan patrimoine Eclairage Public 2015 du SDEGM. Ce bilan peut être consulté en mairie.
- Mr le Maire informe qu'un nouveau PAV (Point d'Apports Volontaires) pour le verre est implanté place de l'église.
- Il informe également qu'il se déplace le vendredi 01 avril 2016 à Nantes à l'hôtel de région, pour une réunion sur le pacte régional pour la ruralité.
- Il informe que de plus en plus d'écoles organisent la récupération de papiers, avec le prestataire PAPREC, cette compétence est communautaire, le service environnement a informé par courrier les maires des communes.
- Personnel communal : Mr Pinto a rencontré l'agent communal et son représentant le jeudi 31 mars pour faire un point sur la situation.
- Information : réunion FDGDON 11/04/2016 (frelons asiatiques).
- Concours maisons fleuries : Mme Langlais demande si en 2016 ce concours est maintenu, une idée de concours à thème est proposé « le comice agricole », une annonce dans le bulletin du mois de juin sera effectuée.
- Mr Monsimert dit que le chemin utilisé par les usagers des lieux-dits « Les Chenêts et « La Poinçonnrière » devrait être entretenu par les usagers occasionnels notamment le BASC qui l'emprunte pour se rendre à leur dépôt deux fois par an. Mr Darondeau est venu en mairie et a été informé du non renouvellement de pierres pour 2016.
- Mr Monsimert demande ce que devient le terrain de la centrale à béton, et soumet que la commune pourrait l'acheter en partie afin d'avoir une jonction avec le chemin derrière le garage.
- SPANC : Mr Monsimert demande des informations concernant les aides possibles sur les micros stations, Mr le Maire explique que quelques micros stations pourraient être subventionnées sous conditions très particulières (terrain d'implantation, nombre suffisants de micros stations, par programme de 10).
- Location de la salle communale : Mme Rousseau demande si un contact a été pris avec la personne pour des répétitions musicales, Mr le Maire a oublié d'appeler, et prendra contact avec lui prochainement.
- Sortie des élus : Mme Mottier propose « Le Manoir de la Cour » pour une sortie entre élus et personnel communal, Mr Monsimert souhaiterait un jeu pour enfants à la place de cette sortie. Mr le Maire souligne que cette sortie est intégralement prise en charge par le maire et les adjoints.

FIN 23H50

